

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 22079 - 82ÈME ANNÉE

Retour sur le spectacle à la Cité des Arts

Chagos-La Réunion : une belle soirée entre les enfants de 2 îles voisines



A l'origine du projet, des scolaires de Immaculée Conception travaillent sur différents aspects de l'Histoire de La Réunion, sous forme d'une randonnée à travers l'espace et le temps. Une enseignante, Mme Violaine Pontalba fait part d'échanges qu'elle a eus, en 2025, avec des enfants chagossiens quand elle enseignait à l'École Catholique de Sainte-Suzanne. Un rendez-vous avec une délégation chagossienne a permis de constater la richesse d'associer les enfants chagossiens à un projet de coopération pédagogique.

Le résultat a été déployé durant 90 minutes de spectacle, devant une salle remplie, pour l'essentiel, de parents émerveillés, encourageant la prestation de leurs enfants. Vous aurez un aperçu à travers quelques photos qui illustrent ce papier. Vous aurez l'occasion de constater la somme de travail préparatoire qu'il a fallu déployer, à travers les remerciements délivrés tour à tour par Mme Virassamy, Julie Pontalba et Olivier Bancoult. Ce sera dans l'article de demain.

Cependant, le clou de la soirée a mis sur scène Harris Élysée qui, ce soir-là, a soufflé ses 63 ans dont 53 ans

d'exil. Il n'aurait jamais pensé le célébrer à La Réunion. Nous non plus ! Le public était touché par l'émotion. Quelques minutes auparavant, il venait d'expliquer comment, à l'âge de 10 ans, il a été expulsé de Péros-Bhanos. Diego-Garcia, l'île principale de l'archipel des Chagos est aujourd'hui occupée par des puissances militaires américaines et britanniques, deux pays qui s'auto-proclament champions des Droits de l'Homme.

Reportage de Ary Yee-Chong-Tchi-Kan



Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
81e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail
:journal.temoignages@gmail.com
SITE web : www.temoignages.re
Publicité :journal.temoignages@gmail.com
CPPAP : 0916Y92433

180 litres d'eau potable par jour et par personne : droit dans le mur

Premières coupures d'eau de la saison sèche : la pénurie s'installe à La Réunion

Une grande nation peut-elle prétendre respecter la parole donnée lors du traité de Paris lorsqu'elle s'obstine à calquer l'organisation globale d'une société insulaire sur des rythmes français totalement inadaptés à la réalité tropicale ?

Les dépêches internationales s'égrènent avec la régularité macabre d'un bilan de guerre : des dizaines de morts sous une canicule record en Inde, des températures printanières qui s'envolent au Royaume-Uni, et des alertes sanitaires qui se multiplient sur tous les continents. En ce mois de mai 2026, la Terre ne se contente plus d'envoyer des signaux abstraits. Elle surchauffe. Au même moment, l'Assemblée générale des Nations unies vient d'adopter une résolution historique pour clarifier la responsabilité climatique des États devant la Cour internationale de justice.

Ce durcissement du droit international vient rappeler une vérité fondamentale : les traités engageant constitutionnellement la responsabilité de l'État. L'Accord de Paris, ratifié par la France, impose de planifier des politiques d'adaptation rigoureuses pour protéger les populations. Pour La Réunion, sentinelle en première ligne des bouleversements, il est temps d'activer ces outils de ratification pour replacer la question climatique au centre de l'action publique et contraindre la technocratie à aligner l'ensemble de notre organisation sociale sur notre géographie.

L'absurdité systémique d'une organisation calquée sur la France

Le refus du réel ne se cantonne pas aux portes de nos écoles ; il paralyse l'ensemble de notre fonctionnement collectif. Au nom d'un mimétisme jacobin obsolète, nous continuons à calquer les rythmes du travail, de l'économie et des services publics réunionnais sur un modèle conçu pour des latitudes tempérées.

Qu'il s'agisse du calendrier scolaire qui enferme nos enfants et nos enseignants dans des classes-étuves à 35 degrés en plein cœur de l'été, des horaires de bureaux standardisés qui forcent les salariés à s'entasser dans les embouteillages aux heures les plus étouffantes, ou des ouvriers du bâtiment et des planteurs condamnés à travailler sur les chantiers et dans les champs sous un soleil de plomb sans aménagement du temps de travail : notre modèle social ignore superbement le facteur climatique.

Cette inadaptation de l'organisation générale de la société n'est plus une simple rigidité administrative : c'est un manquement caractérisé aux obligations de l'Accord de Paris. On ne peut pas gérer une île tropicale depuis les bureaux parisiens avec le thermomètre de la Seine.

Iniquité sociale et économie de la capture

Cette organisation à contre-temps vient cruellement aggraver

les fractures de notre société insulaire. La surchauffe n'est pas égalitaire. Pendant qu'une poignée d'ultra-riches s'enferme dans des bulles de privilèges immobiliers et automobiles climatisés — cette « californication » foncière qui tourne le dos au territoire —, près de 36 % de la population réunionnaise vit sous le seuil de pauvreté. Ce sont les travailleurs de première ligne, les familles modestes subissant des logements mal isolés et les usagers des transports saturés qui paient le prix fort de cette déconnexion technocratique.

Cette injustice est d'autant plus insoutenable que les outils de notre résilience collective nous sont systématiquement refusés. L'État nous oppose des critères de rentabilité comptable dès qu'il s'agit de financer une dotation ferroviaire pour des transports propres guidés, alors même que les taxes aériennes payées par les Réunionnais continuent d'abonder les caisses nationales pour financer le train en France. On finance le service public des autres, on subit la démesure du modèle global, et on refuse à notre territoire les moyens d'adapter ses structures.

Pour une opposabilité du droit climatique à nos structures publiques

L'adaptation climatique globale n'est pas une option ou un ajustement de confort, c'est une obligation légale et sanitaire. Si La Réunion veut être ce laboratoire de la résilience insulaire tropicale que nous appelons de nos vœux, elle doit exiger l'application stricte des mécanismes de l'Accord de Paris pour refonder ses rythmes.

Cela signifie imposer une flexibilité totale des horaires de travail en période de fortes chaleurs, adapter l'aménagement urbain pour casser les îlots de chaleur, réviser d'urgence les calendriers scolaires et professionnels, et sanctuariser la protection des corps face au stress thermique. Replacer le climat au centre, c'est concevoir un modèle d'organisation endogène, pensé par nous et pour nous.

Le XXI^e siècle exige de la puissance publique qu'elle sorte de l'enfance politique et du double discours. Les traités internationaux nous donnent le cadre juridique pour exiger ce changement de logiciel.

Comme le soulignait le philosophe de la responsabilité Hans Jonas :

« Agis de façon que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie humaine authentique sur Terre. »

Pour La Réunion, il est grand temps d'aligner l'intégralité de nos structures économiques et sociales sur les réalités de notre environnement, et d'activer les outils juridiques nécessaires pour reprendre, avec maturité et responsabilité, les rênes de notre destin.

Nou artrouv'

David Gauvin

Oté

Bak 2028 épi konpozission déssèrtènn spéssyalité an kréol rényoné

Mézami kan wi ékout la radio, i ariv, tazantan ou néna linpréssyon dofé i pran dann radio-la lo bann antrokozèr lé riskab, si zot i kontinyé kozé, é si zot i kontinyé mont lo son, gingn in latak si tèlman zot i mète la préssion dsi zot diskour, dsi zot kozé é vi d'an déor i sanm aou la tansion la fine trap dis-nèf vin, disnèf-vin.

Konm mi di azot sa i ariv tazantan.

Dopi dé zour sé in kozman lo miniss lédikassyon nassyonal la fé mont la préssion. Par l'fète kossa miniss-la la di ? Dabor miniss-la i apèl Edouard Geffray é son lintervanssion téi porte dsi bann lang réjyonal dann l'amontraz l'édikassion nassyonal.

Kossa bononm-la la di ?

Li la di pou pass bak d'issi 2028 bann jenn lissé va gingn si zot i vé, pass in spéssyalité dann la lang réjyonal zot landroi : i parl pou lo breton, i parl galman pou l'occitan, mé i parl ossi pou nout kréol rényoné épi toute in kantité lang réjyonal i amontr lékol. Par l'fète néna par-la soissant-kinz lang réjyonal é in pé dan la bann i amontr dann bann zétablisman skolèr. Konbien an tou ? Mwinn la tandi dir par Axel Gauvin, Prézidan lofis la lang, néna par-la in bone vintaine lang amontré épi i ansèrv pou amontr bann matyèr prinsspal..é sa i fé pa mal

Kossa i lé in spéssyalité ?

Sé in matyèr inportan i fé parti d'in légzamin i apèl bakaloréa. Spéssyalité sé bann matyèr konm listoir, la zéografi, syanss politik, literatir, filozofi, syans l'injénryèr... antouléka sé in bann matyèr dann tan nou noré apèl bann matyèr prinssipal. Mé atanssion wi sava pa konpoz dann in lang réjyonal konmsa i fo ou la fé sa dann lissé o mwins pandan dezan. Dezan sa lé long avèk plizyèr z'èr par somenn.la pa bann matyèr lo ta, la pa bann matyèr tya-tya ou l'aprann an dézour mé in matyèr ou la aprann a-fon.

Bann sindikalist i di lé in pé tro bonèr pou fèr sa mé toulmoune in pé normal i konsidèr sé inn manyèr done la valèr bann lang réjyonal i fé parti lo patrimoine La franss... Donk, toussa dézord demoune i fé dann radio i ansèrv arien pars i fé pa avanss lé shoz é sanm pou mwinn i fo konète sak i apèl légzistan é konète an koi sak lo miniss i prévoi pou lo bak 2028 i mète in pé pliss anlèr bann lang réjyonal é si sa i ansèrv vréman nout patrimoine.

Alor in pa an avan pou nout kréol ? A voir dann la pratik. La baz sé in bon lansègnman.

A bon antandèr salu.

Justin